

## Obtention de la marque "Tourisme et Handicap"

Mise à jour : Il y a 5 mois

### Nature et objectif de l'aide

Accompagner le développement de la marque « Tourisme & Handicap » en Seine-Maritime  
Aménagements permettant d'obtenir ou de renouveler la marque « Tourisme & Handicap », de l'étendre à d'autres pictogrammes ou de la maintenir.

### Bénéficiaires

Opérations sous maîtrise d'ouvrage publique et offices de tourisme tous statuts.

### Dépenses éligibles

- Acquisition immobilière
- Travaux réalisés par des entreprises
- Matériaux et équipements achetés par le maître d'ouvrage
- Frais d'architecte ou de maîtrise d'œuvre
- Équipements adaptés pour les hébergements touristiques (campings, aires de camping-cars...).

### Conditions d'éligibilité

- Les opérations proposées devront faire l'objet d'une pré-évaluation obligatoire à l'obtention de la marque pour 2 handicaps a minima
- Les sites de visites touristiques devront être ouverts aux groupes, et cela au moins 50 jours dans l'année, ou avoir un label de qualité reconnu au niveau national.

### Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

Taux d'intervention : 50% des dépenses HT

Pas de plancher de dépenses

Plafond de dépenses : 30 000 € HT

Le solde de la subvention sera versé après obtention ou renouvellement de la marque ou obtention des pictogrammes supplémentaires.

### Pièces à fournir au dépôt du dossier

- compte-rendu de la visite conseil de la Coordination handicap Normandie (CHN)
- délibération du maître d'ouvrage approuvant la dépense et sollicitant la subvention,
- plan de financement prévisionnel
- notice explicative du projet avec documents graphiques
- devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence pour les opérations supérieures à 90 000 € HT.
- éléments disponibles pour une visualisation du projet (plan de situation géographique, localisation du site, photos, plans, esquisses...).

# Obtention de la marque "Tourisme et Handicap"

Mise à jour : Il y a 5 mois

## Direction de référence

Direction de la cohésion des territoires